

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/09/2025

Année scolaire : **2025/2026**

Numéro de séance : 1

Date de convocation : **05/09/2025**

Présidence de : **Nathalie PION**

Quorum : 16

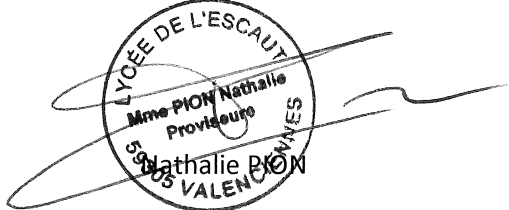
Nombre de présents : 16

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 2 juillet 2025
2. Tableau de répartition des IMP
3. Sorties et Voyages du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2025-2026
4. Contrats/conventions
5. Don
6. Jours de fonctionnement DP/internat
7. Répartition des Fonds Sociaux
8. Répartition des logements de fonction
9. Remises gracieuses
10. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction)

Signatures,

Le Président,


LYCÉE DE L'ESCAUT
VALENCIENNES
Mme PION Nathalie
Proviseure
Nathalie PION

Le secrétaire de séance,


LYCÉE DE L'ESCAUT
VALENCIENNES
Mme EUSOP-GAUTIER
Proviseure
Adjointe
Fabienne EUSOP-GAUTIER

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 16/09/2025

Qualité (Membres de droit)	Nom – Prénom Titulaires	
Chef d'établissement	PION Nathalie	X
Cheffe d'établissement adjointe	EUSOP-GAUTIER Fabienne	X
Secrétaire Générale /agent comptable	DHUREN Véronique	X
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)		
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	NICHOLS Raymond	X

Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement
(Région Hauts-de-France)

COLSON Aurore	
CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité

ANDRIS Joëlle	
CAUDRELIER Elisa	

Personnalité qualifiée

LECUYER Bénédicte	X
-------------------	---

Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation

MACHUT Frédéric	X
LASSELIN Frank	X
LE CALVEZ Gérald	X
CONOIR Pascal	X
BIERI Claudine	
LECOCQ Victor	X
WEBER-DEBRABANT Hélène	X

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé

BOURRE Philippe	X
FALALA Antoine	
DESPINOY Christophe	X

Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves

KINOWSKI Christophe	X
CHARLEZ Emilie	
LIBERT Christelle	
BENAICHE Yamina	
HUBERT Emmanuelle	X

Nom – Prénom Suppléant

ABRAHAM Willy	
BALMER François	
DECAT Fabienne	
PIQUET-VINCENT Elisabeth	
DRUON Léonard	

GAUDRY Sylvain	X
HARBONNIER J-B	
BENOIT Laurie	

LETERME Julie	
AJENGUI Carole	
PAYEN Florence	
KINOWSKI Delphine	
DEVARIEUX Nathalie	

Elèves

LACHGAR Sofiane – 1TSPP	
ROSIAUX Tom – TG09	
DUMONT Ambre – 1G01	
BOIDART Célène – TG04	
SACI Yani – TG09	

LEFEBVRE Elyne – 1TSMDC	
LEQUIEN Hugo – TG03	
DESPINOY Lauraline – TG10	
COSSIAUX Esthée – TG04	
BEDRICI Inès – 2 nd e 10	

Total

16 /30

A 17H43, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de **16 membres**. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à Fabienne EUSOP-GAUTIER, proviseure-adjointe.

1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 2 juillet 2025

Madame PION, proviseure, demande si le compte-rendu du précédent CA fait l'objet de remarques ou de modifications. M. LE CALVEZ, représentant des professeurs, pense que le nombre d'ETP d'AED est de 6.25 et non de 6.5. La modification sera faite mais n'empêche pas la tenue du vote de validation du PV.

Vote : 15 pour / 1 abstention / 0 contre

2. Tableau de répartition des IMP

Madame PION, proviseure, présente aux membres du conseil d'administration la proposition de répartition des IMP du lycée, sachant que l'établissement a été doté de 11,75 IMP pour cette année scolaire 2025/26. Elle précise que l'IMP du coordonnateur d'EPS est statutaire et dans un souci d'équité, présente le nombre de professeurs par équipe disciplinaire pour expliquer la répartition des différentes IMP allouées à la coordination de discipline.

Concernant les référents numériques, Madame PION explique que Monsieur MICHNIK s'occupera plutôt du côté pédagogique et Monsieur PRUVOT du côté plus technique.

Pour faire suite à la présentation de la pré-rentree, Madame PION a souhaité créer une IMP pour un référent suivi des élèves / éducation prioritaire puisque 38.5% des élèves de 2nde sont issus de l'éducation prioritaire.

Monsieur NICHOLS, DDFPT, demande ce qu'il en est de l'IMP allouée au RIPREE. Mme PION lui explique que cette mission est dorénavant rémunérée par un pacte.

Le tableau de répartition des IMP est approuvé à l'unanimité.

Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

3. Sorties et Voyages du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2025-2026

Madame DHUREN, secrétaire générale, prend la parole pour présenter le tableau donné aux membres du CA concernant les sorties et voyages. Elle en explique la légende : en vert, ce qui a déjà été voté et en violet, ce qui doit l'être. Elle précise aussi que l'on parle des sorties prévues entre septembre et décembre 2025. Elle indique aux membres du CA que le lycée a obtenu une subvention de 13 000€ pour les actions éducatives suite à une enquête remplie par ses services.

Madame PION, proviseure, ajoute qu'obtenir des subventions devient de plus en plus complexe. Elle mentionne le fait qu'à compter de janvier 2026, la part collective du pass culture sera allouée pour l'année civile. Pour cette fin d'année, le lycée dispose sur le pass culture de la somme de 3210€. Elle reprend les montants des années précédentes : le lycée disposait d'une somme entre 25 000 et 27 000€, le lycée avait dépensé 15 000€ avant le gel du pass culture et la somme allouée pour la fin d'année scolaire met en évidence une baisse de la subvention. Sur les 3210€ restants, 2326€ sont déjà engagés pour l'option et la spé théâtre avec le Phénix.

En outre, Madame PION fait remarquer qu'à compter de cette année scolaire, il n'y aura plus qu'une seule association de parents d'élèves (FCPE) puisque la PEEP n'a pas trouvé de reprenneur. Elle indique qu'il sera nécessaire de réfléchir à un parcours d'élève de la seconde à la terminale.

Madame PION propose de reporter le vote de la sortie proposée par M. FRUCHART. Elle explique que le dossier a été déposé hors délai et que si on l'ajoute au vote, la moitié de la subvention sera déjà utilisée. Les membres du CA donnent leur accord pour ce report.

Le programme des voyages et sorties est approuvé à l'unanimité.

Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

4. Contrats/conventions

Madame la secrétaire générale détaille la liste des contrats et conventions aux membres du CA :

- Convention avec l'association AFI24 et l'établissement mutualisateur Camille Claudel de Fourmies relative à l'organisation et au fonctionnement de l'UFA pour la section BTS PP pour l'année 2025/26
- Convention avec Sciences-Po Lille dans le cadre du dispositif Cordées de la Réussite, programme d'Études Intégrées (PEI)
- Convention avec LINDE GS de mise à disposition de bouteilles de gaz pour l'approvisionnement en gaz scientifique pour l'année 2025/26
- Convention avec LINDE GI de mise à disposition de bouteilles de gaz pour l'approvisionnement en gaz industriel pour l'année 2025/26
- Convention tripartite entre le lycée, l'INSA (Institut National Sciences Appliquées) Hauts-de-France situé sur le site du Mont Houy à Aulnoy-lez-Valenciennes et la Région Hauts-de-France précisant les modalités de mise à disposition des locaux et des matériels du lycée au profit d'enseignants, dans le cadre de la préparation de l'agrégation interne de sciences physiques pour l'année scolaire 2025-2026
- Convention Erasmus Italie 2025/26 : convention d'organisation financière d'une mobilité physique dans le cadre d'un partenariat scolaire
- Convention avec le centre aquatique NUNGESSER qui définit les conditions d'accès au centre aquatique dans le cadre de la pratique aquatique scolaire
- Contrat Turbo self logiciel : convention pour l'utilisation du logiciel Turbo self, notamment pour la réservation des repas à la demi-pension
- Contrat avec le centre historique minier de Lewarde relative à la visite du 14/10/2025
- Contrat avec la société Grundfoss : contrat de maintenance Adoucisseurs et Osmoseurs
- Contrat d'engagement lycéens au cinéma

Cette série de contrats et conventions est approuvée à l'unanimité.

Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

Madame PION reprend la parole pour présenter la dernière convention qui sera soumise à un vote à bulletins secrets. Cette convention a été signée dans le cadre du concours général SPCL qui a eu lieu en mai 2025. Elle expose le fait que si cette convention n'est pas votée ce soir, la facturation du groupe de musique ne pourra avoir lieu alors même que le travail a déjà été effectué. Elle indique que la

subvention de 600€ allouée dans le cadre du concours général SPCL n'a toujours pas été versée et elle propose de prélever la somme pour payer le groupe sur le fonds de roulement en attendant.

Vote : 10 pour / 4 abstention / 2 contre

5. Don

Madame PION, proviseure, propose à Madame HUBERT, présidente de la PEEP d'exposer l'entretien qu'elles ont eues au sujet du dernier don de la PEEP. La PEEP, au précédent CA, avait proposé un don de 20 000€ et dans la répartition, avait proposé un don de 5 000€ afin d'améliorer le cadre de vie des élèves (argent qui pourrait, par exemple, servir à repeindre des salles de classe). Or, ce genre de dépenses se fait sur le service ALO alors que l'argent des dons des associations de parents va sur le service AP. Une nouvelle répartition avait donc été proposée et votée au précédent CA. Cependant, Mme PION s'engage à ce qu'apparaisse sur le prochain budget une ligne consacrée à l'amélioration du cadre de vie des élèves créditée de 5 000€.

6. Jours de fonctionnement DP/internat

Madame DHUREN présente le découpage des jours de fonctionnement internat et demi-pension pour cette année scolaire :

- du 01/09/2025 au 31/12/2025 : 69 jours pour l'internat / 69 jours pour la demi-pension
- du 01/01/2026 au 31/03/2026 : 53 jours pour l'internat / 52 jours pour la demi-pension
- du 01/04/2026 au 04/07/2026 : 53 jours pour l'internat / 52 jours pour la demi-pension

7. Répartition des Fonds Sociaux

Madame DHUREN explique que, lors de la prévision du budget, les fonds sociaux dont le lycée dispose doivent être répartis sur différentes lignes. Elle indique que les dépenses ont été plus importantes sur la ligne du fonds social lycéen. Afin de rééquilibrer les lignes, elle propose de réaffecter une partie de la somme du fonds social cantine sur le fonds social lycéen.

Madame DHUREN mentionne que la commission du fonds social s'est réunie la semaine précédente et qu'à cette rentrée, les demandes d'aide sont toujours importantes.

Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

8. Répartition des logements de fonction

Madame DHUREN annonce la répartition des logements de fonction :

1. Madame PION, proviseure
2. Mme CHALLAL, agent d'accueil
3. Mme EUSOP-GAUTIER, proviseure-adjointe
4. M. STEPNIAKOWSKI, agent chef
5. Mme DHUREN, secrétaire générale
6. Le logement est inoccupé et vétuste. M. DIVERCHY, secrétaire d'intendance a une dérogation à l'obligation de loger.

Le CA est favorable à cette répartition.

9. Remises gracieuses

Mme DHUREN, secrétaire générale, explique que deux personnels logés par NAS ont fait une demande de remise gracieuse partielle. Elle explique que la Région octroie un forfait par logement et qu'au vu de l'augmentation conséquente du prix de l'eau, du gaz et de l'électricité, il y a eu des dépassements importants. Elle indique aussi que le forfait ne tient pas compte de la composition familiale et qu'il n'a pas été réévalué depuis 10 ans.

Mme PION précise que les montants facturés aux personnels logés le sont sur la base du tarif entreprise et non du tarif particuliers. Par exemple, le coût du m³ d'eau est 54% plus élevé que celui facturé à un particulier. La demande de remise gracieuse porte donc sur cette différence de prix entre tarif entreprise et tarif particuliers.

Monsieur Philippe BOURRE, représentant des personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé demande une suspension de séance à 19H22. La séance reprend à 19H31.

Monsieur Frédéric MACHUT, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande un vote à bulletins secrets.

Vote : 5 pour / 1 abstention / 10 contre

10. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction)

"L'an dernier, le dépôt de plainte pour harcèlement visant deux collègues du lycée a provoqué un profond émoi et malaise après une période de stupéfaction dans la communauté éducative. À la suite de cet événement, une réunion informelle a permis de libérer les paroles des collègues et

plusieurs d'entre eux ont évoqué des pressions subies provenant des parents, des élèves et parfois des deux. Tout cela engendre de l'inquiétude et de l'anxiété.

Il nous paraît capital de pouvoir exercer notre rôle dans la fonction publique sans subir de pression ni crainte d'être poursuivi légalement. Nous avons donc besoin d'être rassurés et de nous sentir en sécurité pour travailler sereinement.

Nous demandons donc :

- En ce qui concerne les collègues visés dans l'exercice de leurs fonctions, quelles mesures de protection pouvons-nous escompter de la part de l'institution ?

Madame PION répond que les personnels ont la possibilité de demander la protection fonctionnelle auprès du Rectorat. Le personnel visé doit en faire la demande dans un courrier adressé à Madame la Rectrice. Il peut aussi déposer plainte.

- En ce qui concerne la communication entre les familles et la communauté éducative, peut-on limiter celle-ci à l'utilisation du carnet de liaison ?

- Si oui, la direction peut-elle l'expliquer clairement lors des réunions plénières avec les parents ainsi que leur rappeler le statut de fonctionnaire de l'État des professeurs ?

Madame PION indique que ce n'est pas possible de communiquer uniquement par le carnet de liaison. Elle explique qu'il est nécessaire de répondre aux demandes d'entretien des familles. Cependant, elle demande aux enseignants et autres personnels de lui transmettre les mail et/ou courrier virulents qui pourraient leur être adressés et de ne pas y répondre eux-mêmes. Elle s'engage à envoyer elle-même un courrier écrit dont la réponse est systématiquement transmise en copie à la hiérarchie.

Madame PION a expliqué aux parents de 2^{nde} en réunion plénière que les notes ne sont pas contestables.

Un groupe de travail va être réuni sur ce thème de la communication.

- Dans l'optique de rappeler l'importance primordiale du carnet de liaison, peut-on aussi rappeler que celui-ci doit être présenté à chaque retour d'absence à la vie scolaire mais aussi à l'enseignant (une fois l'absence justifiée) ?

L'élève doit effectivement présenter son carnet à son retour d'absence.

- En ce qui concerne les conseils de classe :

- Peut-on coefficienter les différentes moyennes des matières selon l'épreuve du baccalauréat afin que la moyenne générale soit plus pertinente au regard des attendus de fin d'année ?

- Peut-on faire sortir de la salle du conseil chaque élève délégué lorsque vient le moment de délibérer sur son cas ?

- Peut-on créer un groupe de travail afin d'harmoniser l'attribution des mentions « félicitations », « encouragements », « avertissements », voire supprimer les mentions "encouragements" ou "félicitations" ?"

Madame PION répond qu'il est possible de mettre des coefficients et que cette question ainsi que celle des mentions sera évoquée lors d'un conseil pédagogique qui aura lieu prochainement. Elle explique que le mode de fonctionnement classique des conseils de classe laisse peu de temps pour évoquer les situations complexes et qu'il conviendrait de réfléchir à une autre manière de procéder. Elle indique aussi qu'il est possible de faire sortir l'élève délégué lorsque son cas est évoqué.

Mme la Provisseure lève la séance à 19H53.